

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-26-000963

Valable 5 ans à compter du 23 avril 2026

Demandeur	SAINT CLAIR TEXTILES 415, avenue de Savoie F-38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR France
SIREN	381424712
Référence commerciale	E-SUNLIGHT 400
Description sommaire fournie par le demandeur	Tissu polyester enduit de polyuréthane-acrylique ignifugé dans la masse, à raison de 200 g/m ² ± 10%, sur les deux faces.
Masse surfacique déterminée par le laboratoire	417 g/m ² ± 10%
Épaisseur mesurée par le laboratoire	0,37 mm ± 10%
Coloris	Tous coloris
Utilisation	Protection solaire extérieure

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

Classement :

M2

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-26-000963-BE du 24 avril 2026.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Saint-Aubin, le 24 avril 2026

X 

Chargé d'affaires
Signé par : Laure BARBIER

X 

Superviseur
Signé par : Lise RODIER